

175 ans



société genevoise en faveur des

**Protestants disséminés**

depuis 1843



## Assemblée générale

lundi 17 juin 2019

à la Société de Lecture

11, Grand'Rue - 1204 Genève

Rapport d'activité 2018

## Le comité

Présidente	Anne-Marie de Weck
Secrétaire	Françoise Gaud
Trésorière	Béatrice Caillat
Membres	Sylvia Bucher Pasteur Andreas Fuog Pasteur Didier Halter Aymeric Jung Pasteur Nicolas Pictet
Comptable diplômé	Xavier Raisin-Dadre SARL
Contrôleur aux comptes	CF Compagnie fiduciaire de révision SA

Nous apportons notre aide aux communautés protestantes de la diaspora. Nos ressources financières proviennent uniquement des dons, legs et rendement du dossier bancaire.

Nous remercions vivement les donateurs et les paroisses qui nous encouragent par leurs contributions.

### **Société Genevoise en faveur des Protestants Disséminés**

78 B, chemin Armand Dufaux  
CH-1245 Collonge-Bellerive  
C.C.P 12-242-1 - Genève

# Rapport de la présidente

Anne-Marie de Weck



## **175 ans : une histoire de solidarité.**

La célébration de notre anniversaire a marqué l'année 2018.

175 ans d'histoire représentent pour nous tous un privilège, un engagement et la responsabilité de poursuivre l'œuvre de nos prédécesseurs.

Lors de notre cinquantenaire en 1893, M. Arthur Chenevière-Munier déclarait : « pour une cause comme celle des Disséminés, il faut savoir demander avec hardiesse et aborder avec élan le nouveau demi-siècle qui s'approche afin de faire non pas mieux, mais plus que nos prédécesseurs. »

C'est notre souhait le plus cher. S'il est plus difficile en 2018 d'affirmer publiquement les valeurs de la Réforme, la solidarité est plus que jamais nécessaire.

Pour ce 175<sup>ème</sup> anniversaire, nous avons renoué avec la tradition de la vente des Protestants disséminés dont beaucoup d'entre nous se souviennent encore.

Vous avez eu l'embarras du choix : confitures, truffes au chocolat, bougies, stylos et bien d'autres choses encore. Nous avons eu le plaisir de découvrir les miels d'une apicultrice genevoise, Stéphanie Vuadens, que nous avons choisie comme image de couverture. En effet 269 de ses merveilleuses colonies d'abeilles n'ont pas résisté à un parasite venu d'Asie qui a contaminé toute l'Europe. Nous lui souhaitons tout le courage nécessaire pour redévelopper ses ruchers et sauver ce qui peut l'être encore.

Lors de cette assemblée générale, nous avons pu compter sur la présence du Pasteur Carlos Capo, issu d'une famille de



protestants catalans, qui a fait ses études de théologie à Genève et qui est aujourd'hui pasteur à Saint-Maurice. Vous retrouverez son chaleureux message en page 6.

Nous avons reçu également M. Pierre Maudet, qui a évoqué avec talent dans son discours les pionniers de la Société genevoise des protestants disséminés : ils ont « anticipé la réflexion sur le rôle des protestants dans la société ; ils ont défini une vision ; et ils ont adapté l'action. »

Plusieurs d'entre vous nous ont demandé le texte de sa conférence. De très larges extraits sont restitués dans ce rapport. Une version complète figurera sur notre site internet à partir de la prochaine assemblée générale.

Adapter l'action, c'est bien le cœur du débat que je souhaiterais partager avec vous lors de notre prochaine assemblée générale le 17 juin 2019. Quels sont les défis de la philanthropie ? Quelle dimension souhaitons-nous privilégier ? Et pour quelle précarité souhaitons-nous nous mobiliser ?

Je me réjouis de votre présence.

2018 a également été marqué par la conférence du Pasteur Blaise Menu « Zwingli vs Zwingli ». Elle nous a permis de découvrir un personnage exceptionnel à la trajectoire aussi brève que hors norme.

Merci encore à chacune et chacun d'entre vous pour votre générosité et votre engagement personnel envers une cause qui continue de mériter notre attention.

Anne-Marie de Weck



## Subventions 2018

Sur l'ensemble des demandes que nous avons reçues, nous avons décidé d'allouer notamment les subventions suivantes :

### **Demande de concernant l'Eglise protestante française de Londres**

L'objectif du Consistoire est de renforcer cette Eglise dans son double rôle de lieu de culte des protestants francophones à Londres et de légataire de l'histoire huguenote en Angleterre.

Cette Eglise a été fondée en 1550 par une charte royale d'Edouard VI, à l'instigation de plusieurs réformateurs dont Calvin. Elle renferme une bibliothèque de 1400 livres dont la plupart datent des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

Le Comité a attribué la somme de 10.000.- CHF pour soutenir la restauration de la collection qui comporte des archives manuscrites remontant à sa constitution en 1550.

### **Eglise évangélique réformée, Tessin**

Le 3 décembre, le Comité a reçu une demande de l'Eglise réformée du canton du Tessin pour son programme d'enseignement de la religion dans les écoles primaires. Le comité soutient ce programme et lui alloue un montant de CHF 2.500.- sur 3 ans.

### **Université des Grands Lacs à Goma en République du Congo**

Depuis environ vingt ans, des liens se sont tissés entre les Facultés de théologie de Genève et l'Université libre des pays des Grands Lacs. Les Pasteurs Olivier Labarthe et Roland Benz se sont rendus à Goma et se sont rendu compte des problèmes que rencontrent les étudiants: manque d'ouvrages dans la bibliothèque, notamment, conditions de travail difficiles. Le Comité a décidé d'offrir une bourse de formation d'un montant de CHF 7.000.- sur 5 ans pour assurer des stages de formation continue.



# Activité 2018

## Célébration de notre 175<sup>ème</sup> anniversaire

### Allocution de M. Carlos Capo, Pasteur à Saint-Maurice

« (...) C'est l'occasion pour nous tout d'abord de vous féliciter pour le long chemin que votre société a parcouru : 175 ans. Il est beau de voir votre brochure, de s'arrêter un instant pour essayer de sentir et de ressentir la vie derrière chaque projet. Et il est d'autant plus beau si on élargit notre regard de penser à toutes les églises, écoles, universités, associations ou autres institutions que vous avez soutenues depuis 1843.

C'est un exercice qu'il nous est possible de faire si nous apprenons à contempler la grandeur des petites choses. Soutenir un séminaire, la construction d'un temple, un séminaire sur l'éco spiritualité, une radio, c'est ouvrir des voies pour que l'espérance puisse se frayer un chemin. Chaque projet en lui-même est habité par la grandeur de l'humain qui se lève chaque matin pour relever le défi de transformer notre monde.

Et ce regard peut nous remplir de joie et de reconnaissance.

C'est dans cette perspective que je pense aussi à tous les projets que vous avez soutenus dans l'Eglise Réformée Evangélique du Valais. Pour en citer quelques-uns, ces dernières années : Le temple de Martigny, la Chapelle du Haut-Lac, le temple de Crans-Montana, L'Association Jubilé 500<sup>ème</sup> de la Réforme. Beaucoup d'autres paroisses du Valais portent sans doute votre empreinte. Celle d'un protestantisme courageux, solidaire, je dirais aussi fier de son identité et soucieux de s'implanter dans des régions moins favorables...

Mais... combien de changements n'y-a-t-il pas eu dans toutes les contrées où vous avez apporté votre soutien ? Des régions où des majorités confessionnelles catholiques et des régimes politiques adverses rendaient difficiles la vie de certaines églises. Mais qu'est-elle devenue la dissémination dans un monde connecté de multiples manières, où l'information peut franchir les plus grandes distances en quelques secondes ? »



## Activité 2018

### Conférence de Monsieur Pierre Maudet

Président du Conseil d'État genevois, M. Pierre Maudet a accepté de venir s'exprimer en personne sur Genève et le calvinisme.

«Vous me proposez de m'exprimer sur «Genève et le calvinisme»... Quel vaste programme ! Pour tenter de prendre mon souffle, je vous propose de m'accompagner, pour commencer, non pas à Genève mais à Salzbourg...

Avec une discrétion qu'on n'ose dire protestante, des Réformés disséminés ont commémoré le soixantième anniversaire de leur expulsion de la cité. Le prince-évêque s'était montré cruel et intolérant. A Genève, la Réforme a eu raison des princes-évêques. A Genève mais pas à Salzbourg qui, sans doute, n'était pas réformable.

Le souvenir de l'exil demeurait sombre, et ajoutait à l'isolement une certaine mélancolie. Un pasteur s'en est ému. Lui-même fils de réfugiés français, actif à Fribourg, William Le Grand a transformé sa peine en élan et a imaginé en 1840



un réseau d'entraide qui lierait entre eux des Protestants isolés, parfois dans la détresse. C'est ainsi qu'est née en 1842, la « Société genevoise de secours religieux pour les Protestants disséminés ». De l'impulsion d'un rassembleur.

Il faut savoir écouter la musique des mots. Société. Genevoise. Secours. Religieux. Protestants. Disséminés. Le plus important, c'est peut-être ici l'adjectif, conjugué au féminin : « Genevoise ». On le retrouve aussi dans « Société genevoise d'utilité publique », l'œuvre à qui l'on devra la création en 1863 de la Croix Rouge internationale. « Genevoise ». L'adjectif n'est pas simplement qualificatif. Il ne décrit pas uniquement un lieu. Ni même une origine. Quand vous accolez « genevoise » à « société », le plus souvent, vous exprimez des qualités d'altruisme, d'attention et – au sens contemporain – de moralité. En un mot : de droiture. « Société genevoise », cela veut dire « Société de bien ».

A cette lumière, il apparaît dans le titre de cet exposé – « Genève et le protestantisme » – comme une sorte de pléonasme. Je n'ai pas choisi le titre mais la formulation est intéressante. Genève en effet est protestante. Pas en raison de sa démographie, puisque seulement 10% de la population aujourd'hui se déclare protestante (...et dire que Genève a refusé l'offre de Napoléon III d'acheter l'arrière-pays au motif qu'il comptait trop de catholiques... C'est une parenthèse, mais imaginez le territoire aujourd'hui...). Pas dans sa démographie, donc. Mais dans les valeurs que de telles sociétés perpétuent. Ce sont les valeurs de Genève. Celles de Montesquieu, de Voltaire, de Borges et de Cohen, ces écrivains-philosophes dont un seul était protestant – et aucun natif de la cité – mais qui tous ont adopté Genève, cité d'accueil et cité d'esprit, en louant son bon « commerce ».

Creuset du droit humanitaire, la Genève humaniste ne doit pas son prestige seulement au lac et aux montagnes. Elle le doit à la pensée d'hommes et de femmes qui, de longue date, et dans la perpétuation, ont traduit une foi en valeurs et un enseignement en action.

La Genève d'aujourd'hui est protestante. Et pourtant, fondamentalement, Calvin n'a joué qu'un rôle passager. Bien sûr, il a imprégné durablement la cité. Bien sûr, la réforme des esprits a précédé celle l'industrie, les indiennes ayant fait place aux cabinets horlogers lorsqu'il s'est agi de se serrer pour accueillir les proscrits. Bien sûr, les arts graphiques ont prospéré avec l'impression et la diffusion des nouvelles Bibles. Mais aujourd'hui, à quoi donc Genève doit-elle son rayonnement ? On l'a dit : à son industrie. Mais encore...

- A la recherche, qui explore l'avenir ;
- Au négoce, qu'on y pratique depuis que les foires médiévales ont amené et retenu des voyageurs ;
- A la finance, qui s'est organisée autour de ce négoce ;
- A la Réforme, bien sûr, qui a remodelé la société ;
- Aux Lumières, qui l'ont traversée ;
- A l'occupation napoléonienne, qui a laissé un pont, un code civil laïc et quelques mauvais souvenirs aux banques et à l'industrie ;
- Et bien sûr, à l'Organisation des Nations Unies.

Les agences spécialisées de l'ONU couvrent tous les secteurs de l'activité humaine. Elles siègent pour l'essentiel à Genève. C'est notre honneur et c'est une chance. Mais pourquoi Genève ? A ce choix, on peut suggérer trois raisons. Et vous verrez que l'on reviendra au protestantisme.

D'abord, à l'issue de la Première Guerre mondiale, il fallait établir une telle organisation – la Société des Nations – en terrain neutre. Il en restait peu.

Ensuite, Genève n'est pas le lieu uniquement de l'envol du CICR et du droit humanitaire international. C'est aussi... l'arbitrage international privé mis en place à l'Hôtel de Ville pour arbitrer pacifiquement les différends entre Etats...

Et enfin, il y a l'amitié personnelle nouée entre Gustave Ador, grand libéral et grand bourgeois protestant – d'aucuns diront



que j'abuse vraiment des pléonasmes – et le président américain Wilson. L'action de Woodrow Wilson a été déterminante. Genève lui doit la SDN et a donné, en retour, son nom au plus élégant de ses quais. Lorsqu'on l'interrogeait sur les raisons qui l'avaient poussé à se battre avec autant d'énergie en faveur de l'implantation à Genève de la SDN, et pas ailleurs, le président Wilson répondait volontiers: «because l'm Presbyterian!»

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, petit à petit, le titre initial de cet exposé se dilue. Le sujet n'est plus «Genève et le protestantisme». C'est «Genève est le protestantisme». Elle l'est en regard de son histoire. Elle l'est au sens de l'action humaniste à laquelle son nom demeure associé. Elle l'est, et pourtant...

J'entends déjà mes détracteurs. Oui, nous voulons – le Grand Conseil, le Conseil d'Etat... – nous voulons une société active dans un Etat laïc. Cela n'est pas antinomique. Genève est protestante et Genève est laïque. Elle doit l'être ne serait-ce que parce que les temps évoluent – les mœurs aussi – et que le fait religieux, aujourd'hui, doit être strictement privé. Cette question ne date pas d'aujourd'hui. Sous Calvin déjà, on en débattait. A sa mort en 1564, d'aucuns pressentaient que la nomination de Théodore de Bèze à la tête de l'Église allait évoquer un changement dans l'équilibre des pouvoirs religieux et politique. Et c'est bien ce qui est arrivé.

Au début, la modification fut peu apparente. Théodore de Bèze avait entre ses mains les fonctions de la magistrature de Calvin. Titulaire de la chaire de théologie, président de la Compagnie, c'était lui qui portait la parole devant l'autorité politique. Lui encore qui conduisait la correspondance ecclésiastique étrangère. Lui toujours que Messieurs les syndics consultaient sur toutes sortes d'affaires, comme avant lui Calvin...

Par chance pour mes prédécesseurs – Eugène Choisy le notait en 1902 dans «l'Etat chrétien calviniste à Genève» – par chance, Théodore de Bèze se montra un «chef du gouverne-

ment spirituel plus souple et conciliant que Calvin » – je cite – et « bien plus disposé par son éducation, sa tournure d'esprit et son caractère, à faire des concessions importantes ».

Il est permis de voir dans cette évolution une petite post-réforme qui, déjà, allait préfigurer l'organisation du protestantisme sur deux piliers. La voie religieuse, culturelle et spirituelle d'une part ; la voie de la bienfaisance, de l'aumônerie et du soutien d'autre part. Les Claparède, Heyer, Berchem, Valette, Bouvier, Geisendorf, Beyeler ou Archinard qui ont tant fait pour la Société genevoise en faveur des Protestants disséminés – et là, encore, je bondis d'un siècle – n'étaient pas des pasteurs. Mais tous sont Genevois. Le protestantisme n'est pas seulement une religion. C'est une formation de l'esprit et ce peut être une marque de fabrique.

C'est ainsi que, d'une réforme conduite vers l'introspection et la rigueur, on est passé à une idée d'intervention aussi vers l'extérieur. Une réforme, c'est la volonté d'une intervention vers l'avenir. Une réforme apporte un progrès. C'est du moins son ambition. Une réforme amorce un changement. C'est en général sa conséquence. Une réforme accompagne le mouvement...

Il appartient aux théologiens de déterminer si Calvin fut un révolutionnaire ou un contre-révolutionnaire...

Genève, en effet, peut avoir de la peine à réformer. Cela ne va pas tout seul, une réforme. Révolution des mœurs. Révolution des cœurs. Nouveaux usages. Ayant osé en quelques phrases une distinction entre le protestantisme intime et le protestantisme public, entre la religion et la bienfaisance, entre l'intime et l'affirmé (encore qu'il y ait débat sur l'affichage du bienfait), nous pouvons à présent remonter un peu aux sources. Allons voir avant la Réforme. Il faut cela pour comprendre notre époque. Que se passe-t-il, disons, au XII<sup>e</sup> siècle ?

Au XII<sup>e</sup> siècle, Mesdames et Messieurs, la vie dissolue des clercs, la vente de sacrements et le goût des ors décrédibilisent l'Eglise. Des religieux prêchent à nouveau le retour à



la pauvreté et à la pureté de l'Évangile. A Genève, les moines du couvent de St-Victor ne captent pas la grogne. Ils font des affaires. Ils exploitent des tavernes dont les mœurs sont réputées légères. On boit beaucoup...

Au XVI<sup>e</sup> siècle, réaction ! Calvin impose comme on le sait – car il est aussi juriste, ce qui se sait moins – une loi, une morale et une rigueur nouvelles...

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nouveau changement d'époque. La Compagnie des pasteurs perd son droit de surveillance sur l'enseignement général public. Montesquieu publie en 1748 «L'Esprit des Lois»; au Molard, chez Cramer et Barillet. Dans la demeure de Voltaire, devenu six ans plus tard propriétaire aux Délices par effraction, car les catholiques n'ont toujours pas le droit d'acquérir – par «effraction» et surtout grâce à son banquier, Tronchin –, on joue du théâtre en douce. C'est le temps des cercles et des coteries. Rousseau y fait allusion en 1758 dans sa «Lettre à d'Alembert sur les spectacles». La rigueur, disons, s'assouplit mais sans abaisser l'esprit. Les Lumières s'installent.

XIX<sup>e</sup> siècle. Premières lois sociales et tribunaux du travail. Alexandre Gavard et Georges Favon. En 1880, Henry Fazy propose de séparer l'Église et l'État et propose au Grand Conseil la «suppression des budgets des cultes», projet qui aboutit en 1907.

Un siècle plus tard – le nôtre –, en 2012, l'assemblée constituante maintient que l'État «ne subventionne pas les activités culturelles». Aujourd'hui, la constitution genevoise proclame ainsi clairement que «l'État est laïc» et qu'il «observe une neutralité religieuse».

Voilà, Mesdames et Messieurs, où je souhaitais en venir ou plutôt – car le but vous apparaît clairement depuis un moment déjà – comment.

Neutralité n'est pas indifférence. Et encore moins oubli ou abandon. Oui, Genève est protestante. Oui, Genève est laïque.

Non, cela n'est pas antinomique. Genève a des valeurs. Les individus ont des convictions. La religion régleme. L'Etat légifère. Et la loi a ceci de supérieur qu'elle est l'affaire de tous. En démocratie, on ne la décrète pas : on la vote. C'est ce qu'a fait le Grand Conseil genevois en confirmant, il n'y a pas trois mois, la neutralité de l'Etat dans les affaires religieuses et en fixant un cadre aux relations possibles avec les organisations religieuses. Celles-ci, respectueuses de la primauté de l'ordre juridique, sont libres d'exercer librement leur culte et de contribuer à la cohésion sociale.

Les lois anticléricales du XIX<sup>e</sup> sont obsolètes. A l'inverse, le protestantisme fondateur de notre identité collective n'a pas valeur à délivrer un modèle d'Etat. Conformément au préambule de la constitution, la loi sur la laïcité de l'Etat reconnaît le « passé spirituel » de Genève et, ainsi, la contribution des Eglises historiques à notre République...

Les pionniers de la Société genevoise en faveur des Protestants disséminés ont anticipé la réflexion sur le rôle des Protestants dans la société. Ils ont défini une vision. Et ils ont adapté l'action. J'aime à relire à cet égard les mots du pasteur Charles Genequand. En 1943, alors que l'Europe et le monde brûlaient, il écrivait à ce sujet que « d'un mot, le résultat du premier siècle d'activité de nos Sociétés, c'est un protestantisme qui était perdu. Qui se perdait homme par homme – et qui a été aimé, cherché, retrouvé, rapporté à son centre, à sa source. Un protestantisme disséminé auquel on a donné des centres de vie et qui constitue un grand arbre aux rameaux nombreux et hospitaliers ».

Aujourd'hui, la relation entre l'Eglise et l'Etat évolue. Le grand arbre est toujours là. Ses racines partent de Calvin, de Luther et de Zwingli. Ses feuilles s'étendent sur la société entière. On est libre de croire ou de ne pas croire. Le protestantisme, c'est ce qui se passe dans les cœurs, au temple et dans la société. On peut vivre sans adopter toutes les options. Mais un Genevois, dans tous les cas, s'engage.



Au risque de surprendre, Mesdames et Messieurs, après avoir cité les grands réformateurs et évoqué quelques pasteurs, je trouverai encore une clé dans la chanson de Jean-Jacques Goldman écrite pour Johnny Hallyday, *L'Envie*.

« Qu'on me donne l'envie d'avoir envie »...

L'envie ne se décrète pas. On la suscite.

« Qu'on me donne l'obscurité, puis la lumière »...

Cela fut fait. *Post Tenebras Lux*.

Genève, Mesdames et Messieurs, Genève est le corps lumineux du protestantisme que, partout dans le monde, vous faites rayonner.

Et si vraiment « huguenots » signifie « camarades liés par un serment », selon l'explication la plus courante – celle voulant que « huguenot » descende de « Eidgenossen » – alors, la Société genevoise en faveur des Protestant disséminés illustre, mieux que toutes, la transmission d'une flamme et d'un devoir, à la fois, humaniste et pieux. »



### **Pierre Maudet**

Président du Conseil d'Etat lors de notre assemblée générale, Pierre Maudet, né le 6 mars 1978 à Genève, est un homme politique, membre du Parti Libéral-Radical genevois. Conseiller administratif à Genève du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 20 juin 2012. Il est Conseiller d'Etat du canton de Genève depuis le 29 juin 2012.

# « Zwingli vs Zwingli »

Le comité est reconnaissant au Pasteur Blaise Menu d'avoir accepté de s'exprimer à propos de Zwingli à la veille de célébrer le 500<sup>ème</sup> anniversaire de son accession à la Fraumünster de Zurich en 1519. Nous le remercions également d'avoir eu l'idée de ce flyer qui résume de manière exceptionnelle la complexité de ce personnage si méconnu à Genève.



## ZWINGLI *VS* ZWINGLI

### L'ombre du Z

Une conférence de Blaise MENU  
modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres

# Bilan au 31 décembre

	2018	2017
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Caisse	200.00	200.00
Postfinance	35'436.00	30'578.19
Banque (Bordier)	425'229.89	142'129.81
Titres (Bordier)	1'844'800.94	2'286'174.00
Impôts anticipés à récupérer	4'486.76	4'486.60
Actifs transitoires (Intérêts courus)	2'494.00	3'480.00
Total des actifs circulants	2'312'647.59	2'467'048.60
<b>Total de l'actif</b>	<b>2'312'647.59</b>	<b>2'467'048.60</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux étrangers</b>		
Subventions accordées non versées	9'500.00	22'161.05
Provisions sur produits non-réalisés	1'900.20	97'057.02
Passifs transitoires	5'292.50	5'300.00
Total des capitaux étrangers	16'692.70	124'518.07
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	7'942.96	7'942.96
Fortune	2'631'835.77	2'631'835.77
Résultats reportés	-343'823.84	-297'248.20
Total des capitaux propres	2'295'954.89	2'342'530.53
<b>Total du passif</b>	<b>2'312'647.59</b>	<b>2'467'048.60</b>

# Compte de profits et pertes

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations et dons	40'671.00	26'096.00
Autres produits - vente marché Protestant	4'541.00	00.00
Coupons et intérêts créanciers	16'610.05	13'842.38
Dividendes sur titres	16'726.18	12'560.25
Gains sur titres (réalisés et non réalisés)	113'440.82	105'814.53
Gains de change	6'571.53	7'536.89
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>	<b><u>198'560.58</u></b>	<b><u>165'850.05</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Frais de bureau et d'administration	4'633.65	3'072.65
Manifestations (repas assemblées et comité)	1205.50	1'391.65
Allocations et subventions	19'500.00	43'588.98
Cotisations versées	760.00	760.00
Honoraires	4'842.00	4'860.00
Frais compte Postfinance	260.85	166.85
Frais mandat de gestion	17'634.24	16'947.80
Timbre fédéral et courtage	7'785.32	10'584.58
Pertes de change	7'608.67	8'311.92
Pertes sur titres	27'044.73	2'930.94
Pertes sur portefeuille non réalisées	151'324.72	16'848.89
Intérêts négatifs	5.14	211.95
Provision sur gains non réalisés	0.00	52'234.80
Impôt étranger non récupérable	2'743.22	947.67
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>	<b><u>245'348.04</u></b>	<b><u>162'858.68</u></b>
<b>Produits et charges hors exploitation</b>		
Résultat exceptionnel	211.82	1'352.33
<u>Résultat avant impôts</u>	-46'575.64	4'343.70
Impôts directs	0.00	0.00
<b>Bénéfice / (Perte) de l'exercice</b>	<b>-46'575.64</b>	<b>4'343.70</b>

# Rapport du vérificateur aux comptes



## **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association dénommée SOCIETE GENEVOISE EN FAVEUR DES PROTESTANTS DISSEMINES, Genève**

---

Sur la base d'un contrat de mandat, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexes et proposition de répartition du résultat au bilan) de l'association SOCIETE GENEVOISE EN FAVEUR DES PROTESTANTS DISSEMINES pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de répartition du résultat au bilan ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 27 mars 2019 / 4 - 2

**Cf Compagnie fiduciaire de révision sa**

  
Patrick MONNEY  
Expert-réviseur agréé

  
Claude CHAPEL  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

### Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition de répartition du résultat au bilan

# Statuts

1. Fondée en 1843 sous le nom de Société genevoise de secours aux protestants disséminés, la Société genevoise en faveur des protestants disséminés est constituée conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
2. La Société a pour but de contribuer au rayonnement du protestantisme par son aide apportée aux communautés les plus faibles de la diaspora, avec le souci d'encourager des contacts et échanges fraternels avec elles.
3. Dès l'origine la Société est membre à part entière de l'Association des Sociétés de secours aux protestants disséminés de Suisse, SoPS, dont le siège est à Berne.
4. Sont membres de la Société, après acceptation du Comité, les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux présents statuts et qui sont donateurs. Le Comité n'est pas tenu de motiver un refus.
5. Les membres sont convoqués une fois par année en Assemblée générale ordinaire, par un avis individuel envoyé au moins dix jours à l'avance.
6. Les attributions de l'Assemblée sont notamment de nommer le Comité, de se prononcer sur sa gestion, d'approuver les comptes et de nommer des vérificateurs. L'Assemblée est présidée par le Président du Comité, ou à défaut par le Vice-président. Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du Président de l'Assemblée étant prépondérante en cas d'égalité.
7. Les membres du Comité, au nombre minimum de sept, sont nommés pour

une période de quatre ans et sont immédiatement rééligibles. Ils élisent le Bureau, Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix celle du Président est prépondérante.

Le comité peut nommer des commissions pour le seconder dans sa tâche.

8. Les ressources de la Société sont les cotisations de ses membres, les revenus de sa fortune, les dons et legs qui lui parviennent et le produit des ventes, collectes et manifestations diverses. Les membres n'encourent à raison des engagements de la Société, aucune responsabilité personnelle. Ils n'ont aucun droit personnel à l'avoir de la Société.
9. Les membres de la Société peuvent être convoqués en Assemblée générale extraordinaire si le cinquième d'entre eux le demande ou si le Comité le juge opportun.

Toute modification des statuts est de la compétence de cette assemblée.

En cas de dissolution de la Société, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution suisse poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de la Société et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit. Le choix de l'institution suisse se fait sur décision de l'Assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Société genevoise en faveur des Protestants Disséminés**

78 B, chemin Armand Dufaux  
CH-1245 Collonge-Bellerive  
C.C.P 12-242-1 - Genève

Les Miels de Stéphanie,  
apicultrice genevoise.  
Plus qu'un métier, une mission.